

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions



Faire des droits fondamentaux une réalité

Guide à l'intention des collectivités locales et régionales

→ COORDINATION
ET DIRECTION

→ PARTICIPATION
ET SOCIÉTÉ CIVILE

→ COMMUNIQUER
SUR LES DROITS
FONDAMENTAUX

→ COMPRENDRE
LES DROITS
FONDAMENTAUX

→ PLANIFICATION,
SUIVI ET
ÉVALUATION

AVANT-PROPOS

La présente brochure est le résultat d'une coopération fructueuse, ces dernières années, entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Comité des régions, en vue de la mise en œuvre pratique des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance. Elle vise à offrir aux fonctionnaires locaux et régionaux un cadre leur permettant de mieux comprendre les droits fondamentaux et de les appliquer lorsqu'ils prennent des décisions et accomplissent leurs tâches et activités habituelles.

Nous espérons qu'elle incitera les collectivités locales et régionales à prendre plus encore conscience de l'importance de leur rôle en matière de protection des droits fondamentaux lors de l'élaboration des politiques, et à renforcer leur position au sein de la structure de gouvernance à multiveaux de l'Union européenne (UE). Cette brochure partageant également des expériences utiles et de bonnes pratiques, elle devrait de même encourager les collectivités territoriales à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir et préserver les droits fondamentaux.

Elle aidera les fonctionnaires à traiter des questions essentielles, telles que comment comprendre la dimension des droits fondamentaux dans les questions politiques, comment transposer ces droits dans des mesures tangibles, pratiques et concrètes, comment élaborer des programmes adéquats, permettant de satisfaire, étape par étape et de la meilleure façon possible, aux besoins et attentes des citoyens, et comment sensibiliser davantage le public aux questions liées aux droits fondamentaux. Autant de domaines dans lesquels la présente brochure se veut un guide précieux.

Donner des moyens d'action aux décideurs et agents à l'échelon local et régional constitue le meilleur moyen de garantir le respect effectif des droits fondamentaux qui sont au cœur des valeurs européennes, dont la démocratie. En outre, tisser et entretenir des liens forts avec les autorités à tous les niveaux et avec la société civile est un préalable indispensable à la réussite et à la durabilité d'une gouvernance fondée sur la démocratie, le respect des droits des citoyens et l'État de droit. Nous voulons croire que la présente brochure contribuera à cet objectif et nous espérons qu'elle constituera pour vous une lecture intéressante.

Michel Lebrun
Président
Comité des régions



Morten Kjaerum
Directeur
Agence des droits fondamentaux de l'UE



POURQUOI LA LECTURE DU PRÉSENT GUIDE EST-ELLE RECOMMANDÉE AUX FONCTIONNAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX?

À tous les niveaux de gouvernement, les fonctionnaires doivent faire des droits fondamentaux une réalité pour les personnes qu'ils servent. En sauvegardant les droits dans les politiques et les prestations de services, les gouvernements nationaux, régionaux et locaux traitent les individus de manière équitable, avec dignité et respect, tout en répondant aux besoins de la communauté au sens large.

Les droits fondamentaux peuvent sembler abstraits. Mais les individus les exercent quotidiennement lorsqu'ils poursuivent des études ou bénéficient de soins médicaux, jouissent de conditions de travail saines et sûres ou portent plainte contre un traitement inéquitable.

Les collectivités locales et régionales sont invitées à favoriser le respect des droits fondamentaux – dans le cadre de leur propre travail mais aussi dans le cadre des services commandés, délégués ou financés par elles mais fournis par d'autres. Il est également essentiel que le travail de ces collectivités atteigne les organisations de défense des droits de l'homme et que les organisations non gouvernementales soutiennent leurs efforts. La coordination entre ces différents acteurs constitue dès lors la clé du succès de la mise en œuvre des droits fondamentaux.

La boîte à outils «Joining up fundamental rights» (« Œuvrer ensemble aux droits fondamentaux ») dans la pratique

En 2009, la FRA a entamé une coopération avec des fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux de Belgique, de République tchèque, des Pays-Bas, d'Espagne, de Suède et du Royaume-Uni, ainsi qu'avec le Comité des régions, l'assemblée des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne, en vue d'explorer les moyens les plus efficaces de planifier et de mettre en œuvre la gouvernance conjointe des droits de l'homme.

En septembre 2013, les enseignements tirés de cette coopération ont été rassemblés dans «**Joining up fundamental rights**», une boîte à outils en ligne destinée aux fonctionnaires des services publics locaux, régionaux et nationaux, et leur fournissant des conseils en vue de les aider à intégrer les droits fondamentaux aux politiques qu'ils élaborent et aux services qu'ils fournissent.

<http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>

De récentes enquêtes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) révèlent que les violations des droits de l'homme restent trop fréquentes dans l'UE.

- Une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles après l'âge de 15 ans.
- Près de la moitié des Roms affirment avoir fait l'objet de discriminations en raison de leur origine ethnique.
- Plus de 20 % des lesbiennes, gays et bisexuels interrogés affirment avoir été agressés physiquement en raison de leur orientation sexuelle.
- Et plus de la moitié des Juifs interrogés affirment que les expressions d'hostilité à l'égard des Juifs dans la rue et les autres lieux publics constituent un problème généralisé.



PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS LES FONCTIONNAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX SONT CONFRONTÉS

Les témoignages recueillis auprès de centaines de fonctionnaires locaux et régionaux, dans le cadre d'ateliers de travail et de discussions de groupe ciblées, partout dans l'UE, ont mis en avant différents défis importants. Ceux-ci peuvent être regroupés en cinq grandes catégories, telles que mentionnées ci-après. Le présent guide «**Faire des droits fondamentaux une réalité**» vous propose des suggestions concrètes, illustrées à l'aide d'exemples de ce qui a été fait par d'autres fonctionnaires.

	<i>Section</i>	<i>Page</i>
▼ Comment garantir que les initiatives locales et régionales satisfont aux obligations nationales, européennes et internationales?	COMPRENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX	4
▼ Comment coopérer afin de coordonner les activités et d'éviter les doubles emplois? Comment obtenir le soutien des dirigeants – cadres supérieurs et responsables politiques?	COORDINATION ET DIRECTION	7
▼ Comment expliquer les droits fondamentaux de manière aisément compréhensible et à l'aide d'exemples de la vie quotidienne?	COMMUNIQUER SUR LES DROITS FONDAMENTAUX	10
▼ Comment comprendre et associer les communautés et les parties concernées?	PARTICIPATION ET SOCIÉTÉ CIVILE	13
▼ Comment déterminer les données, informations ou personnes à contrôler ou évaluer?	PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION	15

De plus amples informations, y compris d'autres exemples de pratiques et ressources utiles, sont disponibles en anglais à l'adresse <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.



Les termes «droits fondamentaux» et «droits de l'homme/droits humains» sont interchangeable tout au long du présent guide.

COMPRENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX

Comment comprendre les droits fondamentaux et établir des liens avec d'autres cadres juridiques?

Tous les niveaux et instances de gouvernement, y compris les acteurs locaux et régionaux, sont tenus de respecter les obligations en matière de droits fondamentaux, telles qu'elles figurent dans le droit national, européen et international.

Tous les États membres de l'UE sont parties à la **Convention européenne des droits de l'homme**, à différentes **conventions thématiques du Conseil de l'Europe** et aux **traités des Nations unies sur les droits de l'homme**. Au sein de l'UE, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est également contraignante pour les États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE. Il est de la responsabilité des États de respecter, protéger et faire appliquer les droits de l'homme et de les transposer dans le droit national.

Respecter les cadres juridiques

Afin de garantir la conformité des activités avec les droits fondamentaux, il est recommandé:

- de déterminer les dispositions nationales applicables liées aux droits fondamentaux;
- de vérifier les normes internationales et de l'UE en la matière;
- de demander des conseils juridiques pour valider les obligations légales.



Exemple

Au Royaume-Uni, la loi de 1998 sur les droits de l'homme a rendu les droits découlant de la Convention européenne des droits de l'homme exécutoires dans les tribunaux britanniques. Le ministère de la justice a publié «**Human rights, human lives**» (Droits humains, vies humaines), un manuel destiné à tous les échelons des pouvoirs publics et visant à aider les fonctionnaires à appliquer la loi sur les droits de l'homme. Ce manuel comporte des conseils et des exemples issus de la vie réelle, sur la manière de prendre en considération l'impact potentiel sur les droits fondamentaux lors de l'élaboration de nouvelles politiques et procédures, ou encore dans le cadre des efforts visant à améliorer les services publics. <http://www.equalityhumanrights.com/>

Liste de contrôle

Comment garantir que les initiatives locales et régionales satisfont aux obligations nationales, européennes et internationales?

1. Avez-vous réussi à déterminer toutes les législations nationales pertinentes?
2. Avez-vous décrit le ou les cadres juridiques concernés dans la documentation relative à votre initiative en matière de droits fondamentaux?
3. Avez-vous pris en compte le cadre juridique de l'UE, tel que les directives et règlements, et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne?
4. Avez-vous fait référence aux traités des Nations unies et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ou aux décisions des organes institués par les conventions des Nations unies?

Principales ressources

- Traités du Conseil de l'Europe: http://conventions.coe.int/?pg=/treaty/default_en.asp&nd=&lg=fr
- Conventions des Nations unies: <https://treaties.un.org/Home.aspx?lang=fr>
- Base de données Jurisprudence de la FRA – une compilation de la jurisprudence de la Cour de justice européenne (CJUE): <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/case-law>
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne: http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/charter/index_fr.htm
- Charte pour mobile de la FRA – un service tout-en-un sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE, destiné aux appareils mobiles: <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/charter4mobile>

Obtenir les conseils d'experts

Les droits fondamentaux sont une matière complexe et dynamique, évoluant au fil de l'adoption et de l'application de nouvelles règles et initiatives.

- Les fonctionnaires publics peuvent trouver des conseils d'experts en matière de droits fondamentaux auprès des administrations nationales, d'organismes indépendants, de la société civile et des universités.
- Il est essentiel de pouvoir consulter des experts et des spécialistes indépendants dans les domaines techniques, et ce du fait que la crédibilité de la source d'information est renforcée dès lors que le prestataire est indépendant de toute influence politique ou externe.

Exemple

Les travaux d'EUROCITIES sur la pauvreté et l'exclusion constituent un exemple de collaboration au niveau européen. Le réseau EUROCITIES permet aux fonctionnaires de procéder à des échanges de vues et d'expériences concernant les programmes et les projets mis en œuvre dans leurs villes. Il assure également le suivi de l'évolution des politiques de l'UE touchant les gouvernements locaux et organise des réunions, séminaires et conférences afin de partager les expertises et les apprentissages effectués. <http://www.eurocities.eu/>

Liste de contrôle

Utilisez-vous les conseils d'experts en matière de droits fondamentaux?

1. Avez-vous fait appel à des organisations ou instituts faisant foi dans le domaine des droits fondamentaux, tels qu'une institution nationale en charge des droits de l'homme ou un institut de recherche?
2. Avez-vous échangé des idées avec des collègues d'autres États membres de l'UE afin de partager vos propres connaissances et de découvrir des bonnes pratiques?
3. Avez-vous travaillé avec des intermédiaires (société civile, communautés locales ou universités) pour améliorer la compréhension des besoins des personnes vulnérables?

Principales ressources

- Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme: <http://nhri.ohchr.org>
European Network of National Human Rights Institutions (Réseau européen des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme) <http://nhri.ohchr.org/EN/Regional/Europe>
- European Network of Equality Bodies (Réseau européen des organismes en charge des questions d'égalité) <http://www.equineteurope.org>
- Institut international de l'Ombudsman: <http://www.theioi.org/fr/l-iio>
- ECCAR – Coalition européenne des villes contre le racisme: <http://www.eccar.info/fr>
- Plate-forme des droits fondamentaux de la FRA – liste des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux: <http://fra.europa.eu/en/cooperation/civil-society>

Éducation et formation

La formation aux droits fondamentaux renforce l'efficacité, le professionnalisme et la réactivité des prestations dans les services publics. Elle fournit aux fonctionnaires les outils nécessaires à la sauvegarde des droits fondamentaux de tous les individus.

- L'expérience montre également que la formation obligatoire peut être source de résistance à l'égard des questions liées aux droits fondamentaux.
- Il est recommandé d'identifier les membres du personnel qui pourraient tirer parti d'une formation et de les persuader d'y participer.
- Intégrer les droits fondamentaux à la formation générale du personnel s'est avéré avoir pour résultat une continuité, un impact et une sensibilisation accrus. Cette démarche permet également d'économiser des fonds et des ressources.

Exemple

Le Centre for the Study and Information of Human Rights (Centre pour l'étude des droits humains et les informations y relatives) de l'université d'Utrecht, aux Pays-Bas, a organisé un atelier de travail sur la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et ses implications. Cet atelier de travail faisait partie d'une série de débats sur les droits fondamentaux au niveau local, proposés par la municipalité d'Utrecht. Il portait sur l'expertise externe et l'apprentissage par les pairs, et incluait des présentations de pouvoirs publics locaux, de l'université et d'organisations travaillant avec des personnes handicapées.
<http://www.utrecht.nl/english/>

Liste de contrôle

Utilisez-vous les outils adéquats et faites-vous appel aux bons partenaires en matière de formation aux droits fondamentaux?

1. Avez-vous déterminé et répertorié des groupes cibles spécifiques en matière d'éducation et de formation? Les membres de la direction et les représentants élus ont-ils été inclus?
2. La sensibilisation aux droits fondamentaux est-elle prise en compte dans le cadre de l'évaluation des performances et de l'évolution de la carrière?
3. Utilisez-vous des exemples de la réalité professionnelle quotidienne pour établir un lien avec l'environnement de travail effectif des participants?
4. La formation inclut-elle des sessions de suivi et un parrainage permanent?

Principales ressources

- Le Réseau européen de formation de la fonction publique (ENTO) établi par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Conseil de l'Europe: http://www.coe.int/t/congress/default_FR.asp
- Marginalised Minorities in Development Programming – A United Nations Development Programme Resource Guide and Toolkit (Minorités marginalisées dans la programmation du développement – Guide et boîte à outils du programme de développement des Nations unies): http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/human_rights/marginalised-minorities-in-development-programming-a-resource-guide-and-toolkit/
- Manuels de la FRA consacrés à différents thèmes et destinés aux spécialistes: <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/>
- FRA Fundamental rights-based police training – A manual for police trainers (Formation basée sur les droits fondamentaux, à l'intention de la police – Manuel des formateurs de la police): <http://fra.europa.eu/en/publication/2013/fundamental-rights-based-police-training-manual-police-trainers>
- FRA Le Guide de la diversité culturelle pour les émissions d'information sur les télévisions de service public: <http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/le-guide-de-la-diversit-culturelle-pour-les-missions-dinformation-sur-les-tlvisions>



Pour plus d'informations, d'exemples et de ressources en ligne, consultez la page <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.

COORDINATION ET DIRECTION

Pourquoi le partenariat est-il si important - aux niveaux tant interne qu'externe?

Coordonner le travail de différents niveaux de gouvernement contribue à une mise en œuvre plus inclusive des droits fondamentaux au niveau tant des politiques que des prestations de services. En période d'austérité économique, la coordination et la direction sont d'autant plus importantes pour garantir la mise en commun des ressources et du savoir-faire.

La coordination peut être renforcée de différentes manières.

- Association des représentants élus – L'expérience a montré qu'elle contribuait, en matière de planification des politiques et des services, à obtenir l'impulsion nécessaire pour réaliser des résultats.
- Répartition plus claire des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance et au sein de ceux-ci – Pour éviter tout chevauchement d'interventions, chaque secteur/échelon doit être conscient de sa position et de son rôle, ainsi que de ceux des autres secteurs/échelons, et être explicite en la matière.
- Le partage des ressources et des informations entre tous les échelons et secteurs de gouvernement contribue à gérer les chevauchements et les manques.



Exemple

Afin de promouvoir la mise en œuvre de la politique à tous les niveaux, le gouvernement espagnol a adopté un plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration. Ce plan, ressource centrale pour les collectivités régionales et les municipalités, fournissait un cadre de collaboration visant à améliorer l'intégration sociale des groupes de migrants en proposant des services notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, ainsi que de la sensibilisation et de l'égalité de traitement. <http://www.immigrationpolicy2.eu/node/157>

La coopération intersectorielle et multiniveaux entre le gouvernement central, les Communidades Autonomas et les gouvernements locaux était encore renforcée par des plans d'action autonomes annuels, décrivant des mesures financées conjointement. Ces plans expliquaient comment les actions allaient être suivies à l'aide d'indicateurs évaluant leur efficacité. Le projet était financé par le budget national.

Liste de contrôle

Comment coopérer afin de coordonner les activités et d'éviter les doubles emplois?

1. Avez-vous coordonné des activités avec d'autres niveaux de gouvernement?
2. Avez-vous transmis des données et des informations sur la manière dont vous gérez les questions liées aux droits fondamentaux à d'autres niveaux de gouvernement?
3. Avez-vous essayé d'élaborer un mécanisme de coordination sur le thème des droits fondamentaux?

Principales ressources

- Rapport sur les droits de l'homme de la ville de Graz: <http://www.etc-graz.at/typo3/index.php?id=16>
- Liste des associations internationales de collectivités locales et régionales publiée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe: http://www.coe.int/t/congress/default_FR.asp?
- Programme de la Commission européenne «City Strategy: un programme de lutte contre le chômage et la pauvreté infantile en milieu urbain»: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=1429&furtherNews=yes>

Direction

L'expérience montre l'impact positif de la promotion de l'adhésion des représentants élus et des cadres supérieurs dans les administrations publiques.

- Les droits fondamentaux ont besoin du soutien des conseillers locaux et des fonctionnaires élus.
- L'engagement actif des fonctionnaires locaux en faveur des droits fondamentaux est essentiel pour créer une dynamique puissante au sein de la communauté.

Exemple

Le conseil municipal de la ville d'Örebro, en Suède, a fait preuve de responsabilité politique en créant un groupe de travail sur les droits de l'homme, composé de responsables politiques élus, dans le cadre de son comité Entreprises et croissance. Ce groupe de travail a été créé afin de garantir l'existence de méthodes de travail cohérentes et intégrées en matière de droits fondamentaux, et ce dans différents domaines d'action. Sa mission principale consiste à promouvoir la ville en tant que lieu où tous les résidents sont respectés, grâce au partage des connaissances et à la dynamisation des activités locales.

Liste de contrôle

Mobilisez-vous les représentants élus et les cadres supérieurs?

1. Mobilisez-vous de manière proactive les représentants élus et les cadres supérieurs?
2. Publiez-vous régulièrement des communications et des informations sur les droits fondamentaux, à l'intention des représentants élus?
3. Avez-vous suggéré des outils tels que des audits, des évaluations du personnel, etc., à votre direction, afin d'intégrer les droits fondamentaux aux pratiques de travail?

Principales ressources

- Guide du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme destiné aux administrations locales «Mainstreaming de l'égalité des chances dans la vie locale. Le réflexe Égalité.»: <http://www.diversite.be/comment-travailler-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9galit%C3%A9-des-chances-au-niveau-local>
- Coût économique de l'exclusion sociale des Roms – principaux messages publiés par la Banque mondiale: <http://search.worldbank.org/all?qterm=Economic+costs+of+Roma+social+exclusion%27+report&title=&filetype=>
- Dosta! – Prix du Congrès pour les municipalités du Conseil de l'Europe http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/dosta_FR.asp?

Financement

Trouver des possibilités de financement durable est essentiel mais peut constituer un véritable défi pour les fonctionnaires publics.

- Un budget pluriannuel permet une planification à long terme et peut protéger les activités en matière de droits fondamentaux contre les effets négatifs des mesures de réduction des dépenses publiques ainsi que des cycles financiers.
- Un partenariat à multiveaux contribue à accéder à des sources de financement supplémentaires.
- L'adoption d'une approche ascendante garantit l'attribution de fonds faisant la différence au niveau local.
- En l'absence de budget spécifique, la combinaison de fonds municipaux et régionaux peut contribuer au financement d'initiatives.
- Utiliser les ressources nationales (certaines institutions nationales de défense des droits humains consacrent, par exemple, des subsides aux programmes de formation et d'éducation) et les fonds de l'UE pour cofinancer des programmes et des projets.

Défendre les budgets contre les coupes sombres

Utiliser des données fiables pour déterminer les thématiques nécessitant une action publique contribue à rassurer les dirigeants et les responsables politiques quant à l'importance de disposer de fonds. Cela contribue à :

- souligner le fait que les lacunes existantes en matière de budget peuvent être source d'inefficacité et de possibles infractions aux droits de l'homme;
- élaborer un argumentaire économique en faveur des droits fondamentaux et à faire toute la clarté sur le rapport coût-bénéfices.

Exemple

En Belgique, le Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie a pour objectif de soutenir les villes engagées en faveur de la promotion sociale. Cela implique souvent le transfert de fonds vers une ou plusieurs organisations mettant en œuvre des actions dans le cadre du Plan. Une «commission d'accompagnement» coordonne les partenariats et fournit un outil participatif afin de garantir le bon déroulement du Plan en stimulant les projets locaux. Plus de la moitié des villes ont participé au projet et environ quatre millions d'euros ont été alloués aux organisations partenaires.

Liste de contrôle

Avez-vous sécurisé le financement des activités liées aux droits fondamentaux?

1. Avez-vous envisagé différentes sources de financement en ce qui concerne votre activité?
2. Disposez-vous d'un budget pluriannuel garantissant la stabilité à long terme?
3. Avez-vous étudié les possibilités de financement conjoint en provenance de différents niveaux de gouvernement?

Principales ressources

- Financement de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures: http://ec.europa.eu/contracts_grants/grants_fr.htm et <http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/financing/>
- Fonds régionaux de l'UE: http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/index_fr.cfm
- Système de recherche des possibilités de financement par l'UE, créé par la Local Government Association britannique: <http://www.local.gov.uk/eu-funding-tracker>
- La dimension de genre dans les budgets: manuel pratique de mise en œuvre publié par le Conseil de l'Europe: <http://www.coe.int/fr/web/portal/home>



Pour plus d'informations, d'exemples et de ressources en ligne, consultez la page <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.

COMMUNIQUER SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

Quels sont les meilleurs moyens d'expliquer l'importance des droits pour chacun?

Si les droits fondamentaux constituent une obligation légale, leur mise en œuvre n'en requiert pas moins le soutien du public. Les fonctionnaires publics jouent un rôle de premier plan en fournissant des informations précises, en luttant contre les stéréotypes et en assurant activement la promotion des principes liés aux droits fondamentaux dans le cadre de débats publics.

Convaincre les citoyens

À l'occasion de discussions de groupe ciblées, intervenues lors de l'élaboration de la boîte à outils, les fonctionnaires ont pu souligner:

- que le fait de disposer d'un groupe de personnes engagées sur ce thème et défendant avec constance les droits fondamentaux pouvait faire toute la différence entre réussite et échec;
- que la compréhension du contexte local et le dialogue avec la société civile et les communautés locales à un stade précoce du processus permettaient de s'attaquer aux formes d'opposition invisibles et contribuaient à anticiper l'opposition;
- l'importance de démontrer l'impact positif des initiatives, notamment en identifiant les champions en la matière (y compris les cadres supérieurs et les responsables politiques);
- la nécessité d'initier un débat public, pour contribuer à lutter contre les préjugés;
- que les campagnes de sensibilisation du grand public et les arguments à l'intention des dirigeants politiques et autres, dont l'objectif est de faire passer des messages crédibles et cohérents, peuvent contribuer à couper court aux mythes.



Exemple

À Londres, le conseil du district de Hackney a coopéré avec ses partenaires des services de santé et du secteur privé pour expliquer la manière dont les droits fondamentaux sont mis en œuvre au quotidien. Résultat, 60 membres du personnel, 20 utilisateurs des services et un conseiller local se sont engagés en tant que volontaires du projet «Human Rights with Dignity Champions» (Droits humains avec des champions de la dignité). Ils veillent à ce que le personnel soit à même de traduire la législation dans la pratique et à ce que les utilisateurs comprennent leur droit de contestation, en organisant, par exemple, des manifestations telles que la «Dignity Day» (Journée de la dignité) pour promouvoir les droits fondamentaux.

Le conseil soutient les champions en leur offrant des formations régulières. De même, il développe actuellement, en collaboration avec l'université de Roehampton, un projet visant à tester la boîte à outils de la FRA consacrée à la gouvernance et à encourager son utilisation. Ce projet a pour objectif de créer une organisation dûment formée aux approches respectant les droits de l'homme, orientée vers la pratique, et soutenue par des travaux universitaires consacrés à l'élaboration et à la gestion des politiques.

<http://www.hackney.gov.uk/>

Liste de contrôle

Comment associer les communautés et les parties concernées?

1. Vous êtes-vous assuré de comprendre les différentes formes, directes et indirectes, d'opposition aux droits fondamentaux?
2. Êtes-vous en mesure de présenter des scénarios favorables à toutes les parties, afin d'obtenir le soutien des publics les plus sceptiques?
3. Des personnalités publiques pourraient-elles agir en tant que champions/ambassadeurs des droits fondamentaux?
4. Avez-vous participé à des débats, publics ou dans les médias, destinés à sensibiliser aux droits fondamentaux et à lutter contre les préjugés?

Principales ressources

- Les enquêtes Eurobaromètre de l'Union européenne fournissent des statistiques concernant l'opinion publique face aux questions spécifiques relatives aux droits fondamentaux:
 - http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_399_380_en.htm#393.
- Les instituts nationaux de statistique et certaines institutions nationales de défense des droits humains et autres organisations similaires réalisent des enquêtes.
- La FRA a réalisé des enquêtes sur les expériences de discrimination et autres manquements au respect des droits fondamentaux vécus par différents groupes minoritaires (Juifs, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), et minorités ethniques, notamment les Roms), les enfants et les femmes: <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps>.

Stratégie de communication

La promotion des droits fondamentaux requiert une stratégie de communication efficace et une coopération avec des partenaires en mesure d'agir comme des «agents de réalisation» ou des intermédiaires, afin de faire passer le message aux citoyens. Améliorer la visibilité des droits fondamentaux permet de les maintenir à l'esprit du public. Lors des discussions de groupe ciblées, les éléments suivants ont été mis en avant:

- utiliser une charte contribue à faire part de l'engagement public de responsables politiques et de fonctionnaires en faveur des droits fondamentaux; de même, inviter les particuliers et les institutions à signer la charte permet d'accroître la sensibilisation du public;
- il serait bon de produire des informations claires et précises et de les rendre accessibles et faciles à lire, et, dans la mesure du possible, de les proposer dans différentes langues;
- l'on pourrait tirer parti de l'expertise de l'équipe de communication pour analyser les possibilités offertes par les médias sociaux, les autres outils en ligne, et les manifestations publiques traditionnelles pour sensibiliser aux droits;
- le développement d'une stratégie de communication devrait comprendre la mise à disposition d'informations à l'intention des fonctionnaires, et plus spécifiquement des fonctionnaires en contact direct avec le public, de même que contribuer à l'information permanente des responsables politiques.

Exemple

Le conseil du Herefordshire, au Royaume-Uni, et ses partenaires en matière de santé ont coopéré en vue de promouvoir les politiques d'égalité dans tous les services publics de la région. Cette politique a donné naissance à la première Charte d'égalité et des droits de l'homme du comté du Herefordshire. Cette charte a été signée par différents services, dont les services de police, les services d'urgence, le grand groupe hospitalier local, ainsi qu'un éventail d'organisations de bénévoles et de la société civile. Une manifestation de lancement a été organisée en vue de promouvoir la charte. Elle s'adressait au public, aux médias, aux responsables politiques locaux ainsi qu'aux fonctionnaires de l'ensemble du Herefordshire. Ce lancement a été suivi par une campagne baptisée «No Discrimination HEREfordshire» (Pas de discrimination ici, dans le Herefordshire). Les membres de la communauté locale ont été invités à participer activement à la conception et à la réalisation de la campagne. Des organisations de personnes handicapées ont ainsi, par exemple, élaboré un Code de dignité, qui a été largement lu et adopté. <https://www.herefordshire.gov.uk/equality-and-diversity>

Liste de contrôle

Comment expliquer les droits fondamentaux de manière aisément compréhensible et à l'aide d'exemples de la vie quotidienne?

1. Avez-vous développé des liens avec des représentants élus et des personnalités publiques, dans le but de contribuer à promouvoir les droits fondamentaux?
2. Avez-vous inclus des collègues travaillant en direct avec les citoyens?
3. Avez-vous adapté le matériel de communication afin de le rendre accessible aux personnes handicapées?
4. Avez-vous présenté des scénarios avantageux pour toutes les parties afin de démontrer les bénéfices que chacun dans la société pouvait retirer des droits fondamentaux?

Principales ressources

- Publications faciles à lire, infographies et autres ressources utiles de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/publications>
- Application Charte pour mobile <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/charter4mobile>
- Prix John Blankenstein – Prix décerné tous les ans par la ville de La Haye à une organisation, une personne ou un groupe jouant un rôle important dans l'émancipation des homosexuels <http://www.thehagueonline.com/>
- Prix européen d'excellence de la «Ville pour les enfants» – Prix décerné par le Réseau urbain européen des Villes pour les enfants (initié par la ville de Stuttgart) <http://www.citiesforchildren.com/121.0.html>



Pour plus d'informations, d'exemples et de ressources en ligne, consultez la page <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.

Participez!

Ouverture de la campagne de signature de la Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe



Adoptée par le Comité des régions de l'Union européenne le 3 avril 2014 et bénéficiant du soutien du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Charte est un manifeste politique par lequel les régions et les villes d'Europe invitent tous les pouvoirs publics à concrétiser la «gouvernance à multiniveaux» dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre quotidienne des politiques.

La gouvernance à multiniveaux implique la participation, la coopération, l'ouverture, la transparence, le caractère inclusif et le renforcement de la cohérence des politiques, autant de conditions essentielles à la garantie du succès des politiques publiques, dans l'intérêt des citoyens. Même si elle n'est pas juridiquement contraignante, la Charte engagera ses signataires à recourir à la gouvernance à multiniveaux dans la gestion des politiques publiques, à lancer des projets en partenariat avec le secteur public et le secteur privé, à approfondir la coopération territoriale et à moderniser leur administration.

Pour signer ou soutenir la Charte:

<http://www.cor.europa.eu/mlgcharter>

PARTICIPATION ET SOCIÉTÉ CIVILE

Quelles sont
les méthodes
les plus efficaces
pour augmenter
au maximum
le niveau de
participation?



Les fonctionnaires publics ont le devoir de veiller au respect des droits humains de tout individu. Cela suppose qu'ils établissent des liens avec les groupes les plus vulnérables de la société afin de les protéger d'éventuelles violations de ces droits. Travailler avec des individus, des communautés et leurs associations contribue à développer avec efficacité des initiatives fructueuses.

Faire participer la communauté requiert de faire preuve de flexibilité ainsi que de créer des partenariats en vue de réussir, mais le faire efficacement dépend d'une bonne compréhension de la démographie locale et des besoins et aspirations de la population.

- Réfléchissez aux besoins spécifiques des organisations de la société civile et des particuliers, en vue de faciliter leur participation.
- Assurez-vous que les manifestations que vous organisez en vue d'accroître la participation soient accessibles: horaires adéquats, lieux faciles à atteindre, équipements répondant aux besoins spécifiques et non-utilisation de jargon.
- Les participants doivent pouvoir parler sans problème de leurs communautés. Veillez donc à comprendre la diversité locale ainsi que les possibilités et défis qui en découlent.
- Utilisez également d'autres canaux de participation tels que les sites Web et les médias sociaux, de manière à ce que les gens puissent choisir la méthode d'intervention qu'ils préfèrent.

Faciliter la participation requiert des dispositions et des procédures adéquates si l'on veut que les individus et les communautés s'engagent au côté des pouvoirs publics et prennent part à la prise des décisions qui les concernent.

- Expliquez les raisons de la consultation et la manière dont les personnes et les organisations peuvent participer à la prise de décisions transparentes.
- La participation requiert un investissement en temps et en ressources mais est récompensée par une adhésion et un engagement accrus de toutes les parties concernées.
- Les bénévoles apportent une énergie et des avis précieux, qui contribuent à renforcer la coopération, et les associer peut être productif. Il convient cependant que les attentes soient clairement déterminées.

Exemple

En mars 2012, la ville de Vienne a lancé la charte du même nom dans le but de trouver un accord sur des règles de base communes concernant l'avenir de la ville, et ce partant de ce que chaque individu peut faire pour améliorer la vie en commun des Viennois. Une place de choix a à cette occasion été accordée aux mesures visant à garantir la forte participation de la population. Environ 10 000 personnes ont pris part à ce projet. La coopération avec les particuliers et les communautés faisait partie intégrante de la gouvernance conjointe, de manière à éviter de commettre des erreurs qui auraient pu avoir pour conséquence que la population ne se sente pas associée ou soit déçue de ne pas voir ses attentes satisfaites.

Le maire a invité toutes les organisations de Vienne à être partenaires du projet. 325 organisations ont répondu par l'affirmative. Parmi elles, des sociétés, des entreprises, des associations culturelles et sportives, des organisations d'employeurs, des syndicats, des communautés religieuses et des partis politiques. Grâce à la création d'un forum en ligne et d'un «centre d'appel spécial charte», tous les Viennois ont pu émettre des suggestions. 651 «débat charte» ont été organisés dans tous les districts de la ville, dans des clubs, pubs, bureaux, écoles, appartements privés, parcs et piscines publiques. 8 500 personnes y ont participé et ont consacré un total de 12 700 heures à débattre de la manière de vivre ensemble et d'entretenir des relations de bon voisinage. La charte a été lancée en novembre 2012 et a été publiée en serbe, turc, bosniaque et croate, langues les plus parlées à Vienne, en dehors de l'allemand. <https://charta.wien.gv.at/>

Liste de contrôle

Créez-vous suffisamment de possibilités de participation et d'association de la société civile?

1. Avez-vous travaillé avec des organisations de la société civile et des particuliers lors de la mise en œuvre des droits fondamentaux?
2. Avez-vous prévu des dispositions particulières pour faciliter la participation des organisations de la société civile et des particuliers?
3. Avez-vous pris en considération les questions linguistiques et les différents besoins?
4. Avez-vous sélectionné un lieu aisément accessible?

Principales ressources

- Vidéo de la FRA sur la participation des organisations de la société civile aux travaux de la FRA au travers de la plate-forme des droits fondamentaux: <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/videos>
- La Commission européenne consulte les parties intéressées lorsqu'elle élabore ses politiques, sur la base de principes et de normes minimales: http://ec.europa.eu/governance/docs/comm_standards_fr.pdf



Pour plus d'informations, d'exemples et de ressources en ligne, consultez la page <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.

PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

En matière de contrôle des projets, quelles sont les étapes requises pouvant faire toute la différence en ce qui concerne les droits fondamentaux?

Comme nous l'avons démontré tout au long du présent guide, la mise en œuvre durable des droits fondamentaux requiert l'engagement et le soutien de toutes les parties concernées. Les fonctionnaires interrogés ont souligné la nécessité d'une planification cohérente, associant les principales parties prenantes et garantissant que les politiques et les services sont efficaces et ont des résultats durables.

Déterminer les problématiques

Les responsables politiques et les décideurs ont besoin de données précises et probantes, offrant un aperçu des défis, attestant de la nécessité d'agir, et contribuant à déterminer les priorités pertinentes et à utiliser les ressources de manière efficace.

- Un état des lieux de la situation sur le terrain contribue à recenser les lacunes et les défis existants en matière de protection des droits fondamentaux. Cette optique facilite l'établissement des objectifs des futurs plans d'action, politiques et stratégies.
- Les données relatives à la situation actuelle peuvent provenir des données de l'UE et des statistiques nationales, mais aussi d'autres sources telles que la société civile et les milieux universitaires.
- Les statistiques ne révèlent pas tout et il y a donc lieu d'aller voir au-delà des sources officielles en utilisant la recherche qualitative sur le terrain, les rapports des organisations non gouvernementales, les recherches universitaires et les plaintes émanant des particuliers.



Exemple

Le conseil du comté de Lancashire, au Royaume-Uni, a intégré une liste de contrôle «droits de l'homme» au rapport que les fonctionnaires doivent présenter à leurs directeurs et aux responsables politiques lorsqu'ils recommandent une décision ou une action.

- L'auteur du rapport a-t-il pris la loi sur les droits de l'homme en considération?
- La recommandation ou l'action proposée est-elle susceptible d'avoir une incidence sur la loi sur les droits de l'homme?
- Précisez le ou les droits prévus par la convention susceptibles d'être affectés.
- Résumez brièvement toute consultation avec les parties concernées.
- Déterminez les groupes ou les individus susceptibles d'être affectés.
- Expliquez pourquoi une action ou une recommandation est nécessaire, en vous référant à la convention/loi.
- Quelle est l'autorité juridique responsable de toute prise de décision/action éventuelle?
- Quel est l'objectif de la recommandation/l'action et quels sont ses effets potentiels?
- Le rapport prend-il en considération toutes les questions ci-dessus relatives aux droits de l'homme?

Liste de contrôle

Comment votre organisation recense-t-elle les problématiques liées aux droits fondamentaux?

1. Avez-vous procédé à un état des lieux de la situation actuelle avant de planifier une initiative en matière de droits fondamentaux?
2. Avez-vous utilisé des statistiques ou des sources de données objectives afin de renforcer votre dossier avec des collègues, directeurs et responsables politiques?
3. Avez-vous utilisé des indicateurs mesurables pour analyser la situation actuelle?

Principales ressources

- EUROSTAT – l'Office statistique de l'Union européenne:
→ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>
- Le portail des données ouvertes de l'Union européenne: <https://open-data.europa.eu/fr/data>
- FRA – Publications et ressources: <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources>
- FRA – Explorateur de résultats des enquêtes en matière de discriminations au sein de l'UE sur les thèmes suivants: LGBT, antisémitisme, Roms et violence à l'égard des femmes <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/survey-data-explorers>

Planification

Une planification cohérente des droits fondamentaux, associant les principales parties prenantes, contribue à garantir que les politiques, stratégies et programmes sont efficaces et donnent des résultats durables.

- Un **plan d'action** peut se révéler un outil utile en matière de planification stratégique conjointe en ce qui concerne les droits fondamentaux.
- L'**association de différents groupes de parties intéressées**, issus tant des administrations publiques qu'extérieurs à celles-ci, crée un sentiment d'appartenance et de partage des responsabilités.
- Il convient que la planification soit transparente et qu'elle inclue la participation de toutes les parties prenantes concernées.
- Soulignez les avantages et les défis posés, en associant les personnes concernées par les initiatives ainsi que le personnel en contact direct avec ces personnes.

Exemple

Dans la ville tchèque d'Ostrava, les prestations de services sociaux sont organisées selon une approche de planification communautaire réunissant trois principaux groupes de parties intéressées, à savoir les prestataires de services, les utilisateurs des services sociaux et la ville d'Ostrava en sa qualité de bailleur de fonds. Dix groupes de travail sont associés à la planification communautaire, dont le groupe «ethnique des Roms». Quatre objectifs principaux sont débattus et coordonnés avec l'ensemble des membres des groupes de travail: soutien aux services sociaux existants, renforcement de leurs capacités, examen de nouveaux services, et soutien et renforcement des activités existantes en la matière.

Liste de contrôle

Comment votre organisation planifie-t-elle ses activités en matière de droits fondamentaux?

1. Avez-vous fait participer des groupes d'individus susceptibles de bénéficier de ces activités ou d'être concernés par leur planification?
2. Avez-vous associé le personnel en contact direct avec les bénéficiaires des activités?
3. Avez-vous associé des représentants élus afin d'obtenir leur soutien politique et avez-vous examiné les progrès accomplis?
4. Avez-vous créé un plan d'action en vue de traiter les problèmes en matière de droits fondamentaux?

Suivi et évaluation

En l'absence de suivi et d'évaluation à tous les niveaux de gouvernement, les tensions entre les différentes politiques peuvent être négligées et demeurer en suspens. Une partie des réactions reçues souligne la nécessité pour les décideurs politiques de déterminer et d'analyser la manière dont les politiques et mesures exercent un impact sur les autres aspects des droits fondamentaux au niveau de la planification initiale, pour éviter les erreurs.

- Le fait de dégager les tendances et d'évaluer les progrès accomplis au fil du temps permet de comprendre l'impact.
- Un retour d'information structuré, fourni par les bénéficiaires des politiques ou activités, peut être utilisé pour évaluer l'impact des droits fondamentaux.
- Une évaluation indépendante renforcera la légitimité d'un rapport final sur un projet, une activité ou une mesure politique. Elle permettra également la participation de la société civile et des autres parties prenantes.
- Un retour d'information sur l'efficacité des actions contribuera à générer de nouvelles idées.
- Pour évaluer la bonne orientation et l'efficacité des projets, activités ou mesures, il convient de se poser la question de savoir si ceux-ci «améliorent la situation, comment, pourquoi et dans quelles conditions».
- Établir un rapport sur les réalisations et expériences moins réussies augmente la transparence et le sens des responsabilités.

Exemple

En Espagne, l'organisme de médiation indépendant du Pays basque (Ararteko) est responsable de la défense des droits des personnes dans leurs relations avec l'administration publique basque. Il reçoit et traite les plaintes, et évalue la politique publique. Il prend des mesures pour que les autorités basques intègrent les dimensions de l'égalité et de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, promeuvent une culture de la non-discrimination au sein de l'ensemble de la société basque, et luttent contre l'homophobie et la transphobie. <http://www.ararteko.net>

Un programme de travail a été élaboré pour 2011-2013. L'une des problématiques recensées concernait la nécessité de sensibiliser et d'améliorer l'éducation en matière de diversité et d'identité sexuelles. L'évaluation et le suivi ont permis de déterminer de quelle manière les outils éducatifs ont apporté une contribution positive auprès des écoles et des parents. Cela a également permis d'apporter le soutien nécessaire au gouvernement basque.

Liste de contrôle

L'autorité concernée procède-t-elle au suivi et à l'évaluation de ses performances en matière de droits fondamentaux?

1. Avez-vous développé des indicateurs spéciaux portant spécifiquement sur le domaine ciblé des droits fondamentaux?
2. Disposez-vous de sources durables de données, pour évaluer les tendances et les évolutions au fil du temps?
3. Avez-vous obtenu un retour d'information des bénéficiaires? Avez-vous commandé une évaluation indépendante?
4. Avez-vous pris les résultats de l'évaluation en considération lors de la planification de nouvelles activités?

Principales ressources

- Exemples de plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme et manuel des Nations unies sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/PlansActions/Pages/PlansofActionIndex.aspx>
- Manuel de suivi des phénomènes de racisme et de discrimination en vue de contribuer à l'évaluation des mesures politiques: <http://www.eu-ecar.eu>
- Guide des Nations unies pour mesurer et mettre en œuvre les indicateurs des droits de l'homme: http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Human_rights_indicators_fr.pdf
- Travaux de la FRA sur les indicateurs: <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources>



Pour plus d'informations, d'exemples et de ressources en ligne, consultez la page <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>.

CONCLUSIONS

**Comment
pouvez-vous
sensibiliser vos
collègues et le public à
l'importance des droits
fondamentaux dans
votre travail?**

Tout au long du présent guide **Faire des droits fondamentaux une réalité**, nous avons voulu montrer comment une approche collégiale pouvait contribuer à renforcer le dialogue et la coopération entre tous ceux qui travaillent sur les droits fondamentaux dans l'UE – des gouvernements locaux, régionaux ou nationaux, aux parlements ou organes européens ou internationaux, en passant par les institutions nationales telles que les services de médiation, les organes de défense de l'égalité, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, ou encore la société civile et les citoyens.

L'association des individus et des communautés contribuera à créer la dynamique nécessaire pour parvenir à une gouvernance conjointe permettant d'amener des changements positifs. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur l'excellent travail accompli à ce jour et qui a permis de rendre les politiques et les services locaux et régionaux plus sensibles aux besoins du public – ceux-ci reposant tous sur les droits fondamentaux.

Le principe de la boîte à outils **Joining up fundamental rights** consiste à apprendre de vos pairs ainsi qu'à faire bénéficier les autres fonctionnaires de ce qui a fonctionné (ou pas) pour vous.

Et c'est, après tout, effectivement ce que l'on entend par «**Faire des droits fondamentaux une réalité**».

Pour de plus amples informations et exemples, n'hésitez pas à consulter la boîte à outils en ligne. Vous pourrez:

- y découvrir ce qui se passe partout en Europe,
- proposer des exemples issus de votre propre pratique.

<http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>



Reproduction

La FRA et le Comité des régions encouragent la réutilisation du contenu du présent guide et de la version électronique de la boîte à outils afin de contribuer à la sensibilisation permanente des fonctionnaires locaux, régionaux et nationaux sur la manière de faciliter l'intégration des droits fondamentaux à l'élaboration des politiques, aux prestations de services et aux pratiques administratives.

La reproduction des informations contenues dans le présent guide est autorisée dans la mesure où la FRA et le Comité des régions sont mentionnés en tant que source.

Retour d'information

Les suggestions d'amélioration ou commentaires relatifs au présent guide et à la boîte à outils en ligne disponible sur le site <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home> sont les bienvenus à l'adresse joinedup@fra.europa.eu.

Remerciements

La FRA et le Comité des régions souhaitent remercier les fonctionnaires et les experts des échelons locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux qui ont contribué au développement de la boîte à outils *Joining up fundamental rights*.

Contributeurs: <http://fra.europa.eu/en/joinedup/about/contributors>

Le présent guide a pu être réalisé grâce au soutien de Jiwan Raheja et Michael Keating.



L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) fournit aux institutions et aux États membres de l'UE une assistance et une expertise indépendantes, fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux. La FRA est un organe indépendant de l'UE, financé par le budget de l'Union.

En partenariat avec les institutions de l'UE, les États membres et d'autres organisations internationales, européennes et nationales, la FRA joue un rôle important pour que, dans l'Union européenne, les droits fondamentaux deviennent une réalité pour tous.

Le présent guide s'appuie sur l'expérience pratique de centaines de fonctionnaires publics locaux, régionaux et nationaux. La FRA a mené 32 discussions de groupe ciblées et autres entretiens avec des experts, dans huit États membres de l'UE (Belgique, Bulgarie, République tchèque, Italie, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni).

<http://fra.europa.eu/fr>

Facebook: <http://www.facebook.com/fundamentalrights>

Twitter: <http://twitter.com/EURightsAgency>

YouTube: <http://www.youtube.com/user/EUAgencyFRA>

Contact: Information@fra.europa.eu

Le **Comité des régions** est l'Assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux des 28 États membres de l'Union européenne. Sa mission consiste à associer les collectivités régionales et locales et les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer au sujet des politiques de l'UE. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité dans les domaines de décision politique concernant les régions et les villes. Le Comité des régions peut également saisir la Cour de justice de l'Union européenne en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités régionales et locales.

Au cours des six dernières années, le Comité des régions a développé des relations fructueuses et durables avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne en mettant en place un dialogue annuel consacré aux problématiques liées aux droits fondamentaux revêtant une importance particulière au niveau de l'UE et présentant un intérêt pour les collectivités régionales et locales. Ce forum permet de débattre de thématiques telles que l'État de droit, l'accès à la justice, les approches à multiniveaux dans la lutte contre les crimes inspirés par la haine dans l'UE, les droits de l'enfant, et les droits fondamentaux des migrants irréguliers.

<http://cor.europa.eu/Pages/welcome.html>

Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe: <http://www.cor.europa.eu/mlgcharter>



Contact: mlgcharter@cor.europa.eu



Rue Belliard/Belliardstraat, 101 _ 1040 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË

Tél. +32 22822211 _ Fax +32 22822325

www.cor.europa.eu

 @EU_CoR  <https://www.facebook.com/committee.of.the.regions>